

QUALITÉ DES MATÉRIAUX. Alusín Solar garantit les caractéristiques suivantes dans les matériaux employés pour les chemins de circulation pour toitures:

- Chemin de circulation : Acier S280GD + ZM310 (Magnelis) selon la norme UNE-EN 10346 ou similaire, avec une charge de rupture et une limite élastique suffisantes ou supérieures.
- Profilés structurels en aluminium : Alliages selon la norme EN AW avec une charge de rupture et une limite élastique suffisantes ou supérieures.
- Vis : Acier Inoxydable Qualité A2 (ou supérieure sur commande), dans tous les raccords vissés et rondelles en nylon dans les raccords pertinents pour éviter le couple galvanique.

ÉTANCHÉITÉ. Alusín Solar garantit qu'une bonne réalisation des travaux de montage ne produit pas d'infiltration d'eau sur le toit.

- Pour assurer une exécution correcte, Alusín Solar fournit toute la documentation nécessaire au montage. En cas de doute, tous les éclaircissements nécessaires doivent être demandés à Alusín Solar en temps utile avant la réalisation des travaux.
- Alusín Solar ne saurait être tenue pour responsable d'éventuelles infiltrations d'eau provoquées par les travaux d'installation, dont par le fait de marcher sur la toiture, la réalisation de coupures sur celle-ci, etc.

TERMES ET CONDITIONS DE LA GARANTIE

- Ce document garantit le remplacement des profilés structurels en aluminium, en acier et des vis en cas de défaut susceptible de nuire à la résistance structurelle de l'installation pour laquelle ils ont été conçus, à condition que leur assemblage ait été effectué correctement et dans le respect des instructions et des recommandations fournies par Alusín Solar.
- Les défauts découlant d'une négligence, de coups, d'une mauvaise utilisation, d'un entretien ou d'une manipulation inappropriée sont exclus, ainsi que les accidents, le nettoyage ou le déversement sur les profilés ou les vis de produits abrasifs, corrosifs ou à traction mécanique pouvant endommager leur surface, les cas de force majeure, les catastrophes naturelles ou toute autre cause indépendante de la volonté d'Alusín Solar.
- Tout matériau modifié sans l'autorisation d'Alusín Solar est exclu de la garantie.

DURÉE DE LA GARANTIE

- La durée de cette garantie varie en fonction de l'emplacement de l'installation, étant valable 20 ans dans les sites qui présentent une catégorie de corrosivité atmosphérique normale pendant toute cette période ; ceci exclut donc les sites dans des zones fortement polluées ou à moins de 2 km du bord de mer et/ou soumis à des projections d'eau douce ou salée.
- Pour toute autre distance du front de mer, elle est limitée à 15 ans, à condition que l'installation ne soit pas soumise à des projections d'eau douce ou salée.
- Cette garantie couvre tous les projets situés dans la péninsule ibérique, à l'exclusion des îles (Baléares, Canaries, Açores et Madère). Si l'installation est en dehors du champ d'application susmentionné, une extension du champ d'application de la garantie peut être demandée après une étude et une évaluation spécifique pour le projet en question.
- Les pièces spécifiques remplacées ou réparées dans le cadre de cette garantie n'étendront pas la période de garantie à tous les matériaux utilisés, bien qu'elles aient leur propre garantie.

CONCEPTIONS. Règlementation appliquée :

- Tous les systèmes structurels d'Alusín Solar sont conçus et calculés selon les exigences du CTE (Code technique de la construction) et de la norme UNE-EN 12811-1, en considérant comme paramètres de conception minimaux une charge maximale d'utilisation de 200 kg/m² et une charge ponctuelle de 200 kg. Ces calculs sont soutenus par une société d'ingénierie externe, qui les a émis.